



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Partie I Le guide de gestion du risque

Le Guide de gestion du risque s'adresse à tous les adultes au sein de l'Association des Scouts du Canada, quel que soit le niveau d'intervention. C'est un outil de référence en matière de sécurité et de gestion du risque, **c'est aussi un recueil de dispositions qui doit être appliquées par tous.**

On notera qu'on s'adresse à tous les paliers, les niveaux (par opposition aux individus) qui se rattachent à l'Association et qui ont des responsabilités envers les membres (individuels) de l'Association. En général, ce sont les groupes, les districts, mais il est possible qu'il y ait d'autres entités.

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout est elle-même préoccupée par la gestion du risque dans les activités scoutées au niveau mondial et elle a envoyé aux associations scoutées nationales une circulaire à ce sujet en octobre 2001 (**voir Annexe**). Elle les y invitait à se pencher sérieusement sur leur propre processus de gestion du risque. Scouts Canada a, de son côté, publié à cette époque, un cartable réunissant diverses procédures liées à la gestion du risque. Aujourd'hui, Scouts Canada a revu sa politique qui est contenu dans un document d'une vingtaine de pages et réfère à d'autres politiques pouvant évoluer.

1. Introduction à la gestion du risque

Le processus de gestion du risque permet de mettre en œuvre des méthodes systématiques pour bien réagir aux risques et aux dangers qui menacent l'organisation dans ses opérations. Les experts en gestion du risque s'accordent d'ailleurs pour dire que «la meilleure stratégie pour éviter d'être poursuivi est d'éviter de causer des dommages».

Le risque dans l'ASC, une définition

Dans l'Association des Scouts du Canada, on définit le risque comme la probabilité qu'un événement éventuel menace la capacité de l'Association d'accomplir sa mission et de protéger ses ressources.

Le risque est un geste, une activité, un événement ou une situation qui **porte la possibilité** d'une conséquence dommageable pour les personnes. Le risque est généralement défini par le nom de la conséquence. Exemple : risque de noyade, risque de chute.

Le danger est un geste, une activité, un événement ou une situation qui **cause** la manifestation d'une conséquence dommageable. La menace est réelle, le niveau de risque est absolu.

Les activités scoutées ne doivent pas présenter de danger. Elles ne sont pas dangereuses, elles sont à risque et c'est **ce risque que nous devons gérer**.

La gestion du risque dans l'ASC

Le scoutisme est un mouvement d'éducation par l'action. **Le scoutisme veut permettre aux jeunes de vivre des aventures**. Inévitablement, l'aventure sera d'autant plus attrayante si elle propose des défis à la mesure des jeunes. Or, qui dit défi, dit risque. On doit donc être conscient qu'il y a des risques à pratiquer le scoutisme. On parle alors de risque inhérent à la pratique du scoutisme. Il ne s'agit pas d'éliminer toutes les activités qui comportent des risques, mais plutôt de bien mesurer ceux-ci et de savoir comment y faire face. Et ce, aussi bien pour la protection et la sécurité des jeunes que pour leur éducation à l'autonomie et à la responsabilité. Par la gestion du risque, l'Association veut promouvoir, soutenir et développer une pratique responsable et sécuritaire des activités scoutées.

Il est plus facile de se présenter aux parents, aux jeunes et aux bénévoles potentiels si on peut démontrer avec conviction que l'ASC est un organisme pleinement responsable face à ses membres, jeunes et adultes.

2. Le processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque de l'Association des Scouts du Canada comprend les éléments suivants :

- identification du risque;
- évaluation du risque;
- contrôle du risque;

Identification du risque

Les différents risques sont regroupés en trois catégories principales :

Les risques liés à l'environnement et au milieu naturel :

- Mauvaises conditions météorologiques,
- Faune, flore et végétation,
- Accident ou condition de terrain,
- Séismes ou catastrophes naturelles.

Les risques liés à la nature de l'activité : les équipements, les techniques, les partenaires :

- Chaque activité requiert l'exécution de gestes définis,
- Chaque activité requiert l'utilisation de pièces d'équipement spécifique,
- Chaque activité met le participant en contact avec un milieu particulier.

Les risques reliés à la personne : les comportements et la motivation :

- Motivation, comportement, attitude,
- Connaissance (savoir),
- Niveau technique (habileté, savoir faire),
- État physique, capacités, santé.

Évaluation du risque

Le risque est rarement absolu. Certes il y a des activités qu'on peut considérer comme dangereuses quelles que soient les conditions, mais la plupart des activités présentent des risques variables selon les critères d'évaluation suivants :

- l'âge des participants,
- leurs aptitudes,
- leur préparation,
- l'équipement utilisé,
- la sécurité des lieux,
- l'encadrement.

Pour évaluer un risque, il faut prendre en considération chaque facteur. Et si on ne peut agir sur tous les facteurs, on peut agir sur certains pour diminuer le risque tout en conservant la valeur du défi.

La sécurité des jeunes est presque toujours relative et elle est fonction des activités particulières choisies. Certains conseils de sécurité s'appliqueront à des circonstances bien précises, comme les camps (d'été ou d'hiver), les voyages, les excursions, mais la sécurité doit être une préoccupation constante, tout au long de l'année, que les activités se déroulent au local ou à l'extérieur.

Il est difficile d'établir avec certitude un moment ou une condition dans laquelle il faut annuler ou interdire une activité. En plus des conditions environnantes, il faut tenir compte de l'état et de l'expérience des participants et de l'équipement dont on dispose.

Les critères proposés devraient cependant servir de signal d'alerte. La présence de chaque critère impose l'obligation d'évaluer avec diligence s'il est prudent et sécuritaire de tenir ou de poursuivre le déroulement d'une activité.

CONTRÔLE DU RISQUE

Lorsque les risques ont été identifiés et qu'on en a évalué la portée, on doit prendre les mesures nécessaires pour les contrôler ou les éliminer. On doit évaluer si on a la capacité de sécuriser l'activité. Une façon de réduire les risques est de s'assurer la collaboration de personnes compétentes (un instructeur de l'activité physique proposée, par exemple).

Règle générale, lorsque les risques sont connus et bien évalués, des initiatives doivent être prises. Voici deux exemples de ce qui peut être fait afin de contrôler les risques.

| Risque | Facteur | Conséquence | Initiative |
|----------------------|--------------|-------------|------------------------------|
| Météo | froid | engelure | Diminuer durée |
| Utilisation d'outils | inexpérience | blessure | Atelier maniement d'outil |

3. L'ABC de la sécurité

Quelles que soient les activités et l'âge des participants, les adultes dans le scoutisme qui encadrent des jeunes sont responsables de leur sécurité. En ce sens, ils ont pour premier devoir d'évaluer les risques des activités et de connaître les règles de sécurité qui s'y appliquent.

Il y a trois aspects essentiels de la responsabilité des adultes en matière de sécurité: la prévention, la capacité d'intervention et l'éducation à la sécurité.

Prévention

La prévention consiste à tout faire pour éviter que ne se produisent des incidents ou des accidents, c'est-à-dire des événements qui pourraient compromettre la sécurité des jeunes. Voici quelques éléments auxquels toute équipe d'adultes éducateurs devrait porter une attention particulière:

- **L'état de santé des jeunes et l'aptitude de chacun à suivre le programme d'activités de l'unité.** Faire remplir une fiche de santé par les parents au moment de l'admission et par la suite à chaque début d'année; il importe de connaître les handicaps et limites physiques de chacun des jeunes. On veillera à ce que les activités physiquement exigeantes soient à la portée des moins développés.
- **La conformité du local aux normes de sécurité.** Le local est-il assez spacieux? Y a-t-il un extincteur en cas d'incendie? Un adulte saurait-il s'en servir? Peut-on évacuer le local rapidement?
- **La sécurité du transport aller-retour.** Il faut prévoir un itinéraire sans danger pour ceux et celles qui se déplacent à pied.
- **La sécurité des lieux extérieurs.** Le périmètre d'activités est-il bien délimité? Quels sont les risques de blessures ou d'accidents? Les conditions du temps (froid, neige, pluie, orage) se prêtent-elles aux activités prévues?
- **La manipulation adéquate des outils.** Certaines activités prévoient l'utilisation d'outils comme des canifs, des hachettes, des ciseaux, des couteaux ou encore des appareils électriques. Ces outils et ces appareils sont-ils en bon état? Les jeunes en connaissent-ils les règles de sécurité? Les appliquent-ils?

Capacité d'intervention

La capacité d'intervention consiste à savoir quoi faire et à pouvoir le faire en cas de danger ou d'accident. **Toute unité scoute doit comprendre au moins un**

secouriste breveté*, dont le brevet ne date pas de plus de trois ans¹. (en référence au module de formation en secourisme - Tec) Cela dit, tous les animateurs devraient pouvoir porter secours à des jeunes en danger.

- ***Chaque unité du groupe d'âge 7 – 11 ans doit avoir un animateur breveté en secourisme général****.
- ***Chaque unité du groupe d'âge 12 – 25 ans doit avoir un animateur breveté de secourisme en milieu sauvage et éloigné****.
- ***Chaque scout devrait participer à une présentation, une activité ou une formation en secourisme par année.***

De temps en temps, il est utile de faire des exercices de simulation, à la fois pour tester les compétences en secourisme et pour expérimenter des mesures d'urgence.

Toute unité doit avoir une trousse de premiers soins. Les responsables doivent savoir où elle se trouve et pouvoir en faire usage au besoin.

Éducation à la sécurité

L'éducation à la sécurité est un élément important de l'éducation scoute, mais c'est aussi un aspect éminemment utile, car en prenant en charge sa propre sécurité, le jeune développe par lui-même des attitudes de prudence et de prévention.

4. Conclusion

L'Association des Scouts du Canada a le devoir de mettre en œuvre les meilleurs procédés de gestion pour :

- procurer un environnement sécuritaire à ses membres;
- protéger ses bénévoles, tout en leur permettant d'exercer leurs responsabilités le mieux possible, en conformité avec ses règlements, ses politiques et ses procédures;
- protéger ses ressources

Le Guide de gestion du risque est un outil permettant à chacun des membres de remplir ce devoir. Il a pour objet de promouvoir la pratique et l'encadrement sécuritaire des activités scoutes en appliquant des dispositions simples.

¹ L'Association des Scouts du Canada recommande les brevets en secourisme général de la Croix-Rouge ou de l'Ambulance Saint-Jean.